

Association ou cartel ? Sur la voie d'une économie de l'entente

Du 30 octobre au 1^{er} novembre 2015 eut lieu, à la Maison Rudolf Steiner de Francfort-sur-le-Main, un séminaire — de « l'Institut pour les questions sociales du présent » de Stuttgart de « l'Institut pour une organisation conforme à l'époque de l'économie et du social » et de la branche Goethe de la Société anthroposophique de Francfort-sur-le-Main — intitulé comme ci-dessus. On va présenter ici une série d'aspects essentiels de ce congrès sous une forme concentrée. La conférence et l'allocution de clôture de Udo Hermannstorfer furent récapitulées par C. Strawe. La récapitulation des conférences de Harald Spehl et de Gerald Häfner fut réalisée par Katharina Offenborn. Matthias Wiesmann récapitula ses exposés lui-même. D'autres secteurs du séminaire ne purent pas être pris en compte ici, faute de place, mais restent prêts pour une publication ultérieure. Ainsi la contribution de André Bleicher sur les expériences pratiques avec l'économie associative et leurs résistances, paraîtra dans le prochain cahier.

Christoph Strawe

Droit, économie et auto-organisation

Gerald Häfner

(Récapitulation de *Katharina Offenborn*)

Les exposés qui suivent sont consciemment présentés « pointus » et à l'instar de thèses. Dans un cercle dans lequel certaines connaissances sur le sujet doivent être présupposées, cela semble défendable.

1. L'économie d'aujourd'hui est en soi tendancielle de plus en plus mondiale, à savoir qu'elle se mondialise d'elle-même (les restants de l'économie de subsistance ne sont pas typiques).

2. Cela signifie aussi que l'économie, d'elle-même aujourd'hui tend à la fraternité.

Que ce passerait-il si des êtres humains étaient économiquement actifs au sens restreint — c'est-à-dire si nous tous nous supprimions ce qui dépend des circonstances du droit, de la politique et du système monétaire ? Étant donné qu'ils sont là principalement pour d'autres, à savoir non pas actifs pour eux-mêmes — c'est la fraternité la plus pure. Nous couvrons potentiellement nos besoins avec ce que toute la communauté mondiale fait pour nous. Et ce que nous faisons aussi, nous le donnons en principe totalement aux autres. Ce caractère est inhérent à la vie économique partout dans le monde. C'est ainsi — c'est ce qu'on doit alléguer d'abord de l'économie. Ce qui est problématique au sens de notre sujet, c'est lorsque l'ordre juridique vient y jouer, en particulier tout ce qui est dans son important droit civil (droit privé), — avec lequel se trouvent au premier plan, des intérêts à affirmer, ou selon le cas, à défendre les droits de l'individu et à les délimiter vis-à-vis des intérêts des autres individus. — Et que cela va donc pour cette raison à l'encontre de la fraternité.

3. Entre nous et la véritable réalité de la vie économique, dans laquelle nous sommes liés aux autres, se glisse une paroi, sur laquelle nos vies représentatives se réfractent le plus souvent en nous séparant d'une rencontre réelle avec elle. Cette paroi est provoquée à partir de conceptions déterminées sur l'être humain et sur la socialité humaine.

Cette véritable réalité de l'économie a à faire avec les besoins des êtres humains et au recouvrement de ces besoins au moyen des êtres humains dans la production distribuée par le commerce. Pourtant à partir de l'ordonnancement juridique quelque chose se glisse entre nous et cette réalité et nous renvoie sans cesse à nous-mêmes, de sorte que nous n'atteignons jamais autrui qu'au travers des produits et inversement : les *sneakers* [en anglais dans le texte : tennis, *ndt*] cousus par exemple au Sri Lanka, me parviennent, je peux les acheter dans les boutiques et les utiliser et me trouver en relation avec l'être humain [voire l'enfant ?, *ndt*] qui les a fabriqués. Mais en général, ma représentation ne va pas jusque là, lorsque je regarde les chaussures, je réfléchis sur le fait qu'elles me siéront bien et que je m'en tirerai à bon marché. Ma réflexion se heurte à une paroi qui me reflète ce que je suis moi-même dans mon

propre intérêt qui me parle mais je ne parle pas à l'être humain à qui véritablement je suis redevable de ces *sneakers*.

Pour en rester à ce tableau : cette paroi est provoquée à partir de milliers de fils — règles, déterminations de l'ordonnancement juridiques — et ces fils sont de nouveau tressés à partir d'idées de fond.

L'idée cardinale avec laquelle nous tentons d'appréhender la vie économique et ce qui se reflète dans l'ordre juridique, c'est toujours celle d'avant, du temps d'Adam Smith que le plus grand bien-être possible d'une communauté d'êtres humains naît ensuite toujours, lorsque chacun suit, en concurrence avec autrui, son propre intérêt personnel. Cette idée cardinale et ce qui en dérive, empêche que nous percions la paroi pour nous trouver en vis-à-vis de celui à qui nous avons véritablement à faire [et aussi affaire, dans ce cas, *ndt*] — à savoir l'être humain, mais aussi la nature — par exemple, les animaux. La rencontre avec les animaux est ensuite marquée plutôt par l'idée du rapport que je peux en obtenir que par la perception même de ces êtres. Tout aussi effroyable en correspondance notre comportement à leur égard : nous leur tranchons les cornes, nous leur coupons les sabots, nous leur brisons les ailes. Nous « élevons » [guillemets du traducteur] des truies, qui ont deux côtes de plus et quatre tétines de trop, afin qu'elle puissent encore allaiter plus de porcelets, sur une surface réglementée de 75 cm² — c'est ce que nous accordons à une truie allaitante aujourd'hui. Elle ne doit pas pouvoir bouger, car elle pourrait autrement se blesser et ensuite le capital placé en elle serait du capital mort¹.

4. Au fondement de l'image de « l'Homo oeconomicus » se trouve donc une profonde défiance de la nature humaine

Derrière la définition de « l'Homo oeconomicus » — l'être humain est un être qui au moyen d'un entendement calculateur clair, dès que toutes les informations lui sont accessibles, doit s'efforcer, dans toute situation, au profit le plus élevé et doit, en tenant peu compte de tout le reste : c'est là l'expression d'une profonde défiance dans la nature humaine. Sur cette hypothèse repose une abondance de lois et de réglementations. Il est très compréhensible qu'une couche épaisse de réglementations en soit la conséquence, parce qu'on veut deux choses à la fois :

- On veut d'un côté stimuler, discipliner et nourrir la force de l'intérêt personnel en tant que véritable facteur économique.
- En même temps, de l'autre, on doit ajouter l'élément social, comme de l'extérieur et cela au moyen de lois et règlements qui limitent et gênent ce qui a été produit et créé en l'emprisonnant.

C'est là une « disposition d'expérience » extrêmement peu sympathique, aliénante pour la fréquentation des êtres humains entre eux. Comment cela fonctionne, cela a déjà été exposé dans les contributions précédentes.²

5. L'être humain n'agit pas seulement à partir de son intérêt personnel, mais a aussi une volonté désintéressée pour coopérer.

Il est intéressant que vis-à-vis de l'hypothèse cardinale de l'Homo oeconomicus s'est développée une tendance vers une économie expérimentale, en travaillant nettement moins à partir d'hypothèses, mais

¹ Et tout ça pour vendre des saucisses, dont 80 % présentent la trace de *Staphilococcus aureus* résistant aux antibiotiques, utilisés par tonnes dans ces « élevages ». Préparées par des travailleurs roumains, polonais ou hongrois exploités, ces saucisses sont exportés moins chères partout en Europe ruinant les efforts des éleveurs de cochons bio ou éco, ailleurs en Europe, c'est ce qu'on appelle en Allemagne la **mafia de la viande** et tout cela dans la réglementation européenne, plus ou moins bricolée... (voir le reportage sur Arte). *ndt*

² Traduites en français, rappel : SIUHCS415.DOC, SIHSCO415.DOC et SIMW415.DOC *ndt*

en regardant plutôt la manière dont les êtres humains agissent effectivement dans des situations déterminées. C'est alors une image tout autre qui surgit. Il se révèle que l'être humain a à défendre et à imposer, cela va de soi, un intérêt personnel, mais qu'il est exactement prédisposé à la coopération — indépendamment de son milieu culturel. De telles expérimentations furent tout d'abord menées en Allemagne, mais aussi entre temps aussi en Amérique, Afrique et Asie — et presque partout on constata les mêmes résultats. De telles essais furent multipliés aussi avec des enfants, et on constata aussi qu'ils ne sont pas du tout égoïstes, mais au contraire foncièrement sociaux. Souvent on tenta même de comprendre les catégories de l'égoïsme dans l'élément coopératif — à long terme quelqu'un a un profit lorsqu'il vient en aide de manière désintéressée à quelqu'un d'autre —, parce que nous avons compris le souhait de la coopération, la loyauté et la fraternité et que nous avons encore difficilement de la volonté encore pour cela. Donc la phrase de Thomas Hobbe : « *Homo homini lupus est* — l'homme est un loup pour l'homme », mais plus exactement « L'homme est l'ami de l'homme » — vaut comme vérité, une réalité. La grande question, c'est comment pouvons-nous édifier une vie économique, en développant règles, processus, ordonnancements qui ont cette vertu de la volonté de coopération comme point de départ.

6. Il ne s'agit pas du tout partout d'une libération de l'économie de l'état, mais au contraire inversement d'une libération de l'état de la prise d'influence du côté de l'économie.

Lorsque nous regardons à présent la relation entre économie et état, il se révèle l'histoire d'un champ de tension dramatique avec des empreintes diverses ; ainsi de même qu'il y a eu et qu'il y a des espaces politiques et des sociétés, dans lesquels l'état tentait de conduire l'économie — l'exemple le plus crasseux en fut le « socialisme réellement existant » avec son économie de planification — ainsi y a-t-il aujourd'hui, au pôle opposé, de plus en plus la tendance de l'économie à diriger l'état. C'est un problème tout aussi sérieux. Il ne s'agit pas seulement et partout d'une libération de l'économie, mais au contraire aussi à l'inverse de la libération de l'état — en tant que lieu de formation démocratique — d'intérêts économiques faussement interprétés.

7. L'économie a besoin du droit, elle n'est possible que sur la base juridique.

Tout acte économique est traversé d'un acte juridique : entre acheteur et vendeur une entente est toujours conclue et nous entrons dans une relation juridique complexe. Cela vaut pour toute situation, dans laquelle surgit une relation envers autrui. Cela vaut aussi pour mon comportement vis-à-vis de la nature, pour autant que celui-ci est quelque chose d'économique. La question se pose toujours : ai-je le droit d'exploiter du cuivre ici, d'abattre cet arbre-là, à qui cela appartient-il et autres. Sans que de telles questions soient réglementées, une relation économique n'est pas possible. Il ne s'agit pas que l'on sépare l'économie du droit, mais plutôt de reconnaître plus précisément la relation des deux. Étant donné que cela fait une différence de savoir si un cadre juridique, au moyen de la législation de l'état est défini pour l'économie ou bien si dans la vie économique elle-même, prend naissance un espace du droit au moyen d'ententes. Nous devons apprendre à distinguer sensément l'un ou l'autre³. Il s'agit de développer une sensibilité pour ces relations et donc, par exemple, pour des dommages qui doivent surgir lorsque, en dehors de la sphère économique — pour le préciser à partir de la sphère politique — des décisions économiques sont prises ou bien lorsque, à l'inverse, des droits fondamentaux se voient restreints à partir de réflexions économiques.

8. Le droit en tant que tel n'a pas seulement un caractère gênant, mais encore aussi un caractère libérant.

Nous ne voyons pas fréquemment sur quel terrain nous nous trouvons dans notre ordre juridique. Il faut l'humus des droits fondamentaux et de ceux de l'homme, afin que principalement puisse résulter seulement une société libre et fraternelle. Nous remarquons l'importance de ce fait souvent seulement

³ Comment et où naît, par exemple, un droit commercial, un droit d'achat et un droit d'entreprise et ainsi de suite ?

lorsque nous séjournons dans des pays où de tels droits ne valent pas. Ce terrain sur lequel nous nous tenons, englobe encore un très grand nombre d'autres droits jusque dans la législation sociale. Nous ne devrions pas les sous-estimer car cela forme un préalable pour que nous puissions vivre les uns avec les autres, dans une certaine mesure, correctement, en paix et socialement.

9. Une épaisse réglementation qui n'est pas conforme à la vie est le revers du droit. Cela aussi appartient au terrain sur lequel nous nous tenons en rapport avec l'ordre juridique.

Nous voyons aussi le revers de la vie juridique : le droit apparaît durement cristallisé, nous devient une prison, nous restreint, entrave la liberté et la fraternité. Nous en trouvons sans cesse des exemples de combien il est difficile, lorsqu'à l'appui d'une idée abstraite, on crée du droit pour une situation concrète. Prenons l'exemple de la protection des arbres : selon les communautés, elle est très différente selon le moment à partir duquel ils peuvent être coupés. Ensuite parfois des arbres sont protégés alors qu'il est parfaitement insensé de le faire et à d'autres endroits des arbres qu'on devrait protéger, ne le sont pas. Comment découvrir un point de vue raisonnable sur un plan juridique ? Cela semble se rencontrer sur beaucoup de domaines. L'UE est là très active avec bienveillance — le flot de réglementations est en effet toujours bien pensé. Les exemples les plus crasseux furent pour moi le décret sur le sel⁴ qui, dans son application, eût haussé l'achat d'une *Bretzel* en Bavière au niveau d'un acte punissable et le décret sur le pavot, par lequel un quartier de tarte à l'oeillette⁵, comme on la prépare en Autriche, dépassait déjà la dose maximale tolérée d'une année et elle eût disparu du marché si l'on n'était pas intervenu vivement contre. Cela provient des fonctionnaires qui ont repris des données et valeurs brutes de la recherche scientifique censées protéger l'être humain. Cela illustre le caractère d'un droit introduit de l'extérieur qu, avec les circonstances réelles, se trouve toujours dans un lien seulement lointain et n'est conséquemment pas dans la situation de réguler convenablement les choses. Ces réglementations touffues du droit n'appartiennent pas au terrain sur lequel nous nous trouvons.

La question c'est de savoir comment nous pouvons agir pour qu'à l'avenir, on ne réglemente plus ainsi de l'extérieur dans d'autres sphères, au sein des domaines de la vie sociale — souvent avec des conséquences fatales —, mais qu'il revienne au contraire aux êtres humains concrètement concernés de parvenir à trouver, à partir de leur perception immédiate des choses, la réglementation adéquate à partir de la réalité. — Cela va de soi dans le cadre d'un ordonnancement juridique général reposant sur les droits fondamentaux et ceux de l'homme et des lois qui sont en vigueur en eux. Les impulsions de nombreux êtres humains pressent en faveur d'un changement de société de ce genre, quand bien même ceux-ci ne le connaissent ni le désignent sous le terme de « *Dreigliederung* ».

Possibilités d'un élargissement des espaces d'autogestion et avec cela aussi en direction d'un développement de l'élément associatif

Le législateur n'a plus besoin de se sentir compétent pour tout

Le législateur doit en venir à s'éloigner de cette façon de penser selon laquelle il serait mieux censé de comprendre tout et de réglementer avec plus de précision, que ceux qui ont à faire eux-mêmes directement avec ces tâches. Ensuite, la politique devrait rechercher le dialogue avec ceux qui sont directement impliqués et se mouvoir avec eux dans le débat pour orienter vers quels cadres juridiques ils ont besoin, pour qu'ils puissent eux-mêmes se sentir responsables de l'accomplissement de leurs

⁴ La *Bretzel* ou craquelin est une spécialité allemande qui faillit coûter la vie à W. Busch, président des Etats-Unis d'Amérique car il s'est étouffé en en dégustant un. Les mauvaises langues ont dit qu'il ne savait pas faire deux choses en même temps... *ndt*

⁵ L'oeillette est la graine de pavot qui, après écrasement sert à préparer un excellent gâteau polonais. À la maison nous en ajoutons un peu dans le pain maison. L'oeillette, la graine sèche de pavot, donc, n'est pas toxique, et facilite le sommeil bienfaisant. Rien à voir avec l'opium base qui est un exsudat séché obtenu après scarification de la plante. *ndt*

tâches. Avec cela il n'est pas question ici de *lobbying*, d'influence, mais au contraire de procédures transparentes de participation des divers acteurs relevant pour chaque positionnement de tâche à réaliser.

En Suisse, il existe quelque chose qui évolue déjà dans cette direction sous la forme d'une « procédure d'audition d'intelligibilité [*Vernehmlassung*] ». Dans les pays scandinaves aussi, et le plus fortement en Suède, il existe ces processus correspondants d'écoute et d'intelligibilité, que doivent traverser là-bas des projets de loi, avant de s'engager dans la procédure parlementaire et donc où défilent les divers porteurs d'intérêts, associations et autres, en étant écoutés avant d'en arriver au processus législatif de formulation. En Allemagne aussi l'idée « d'être écouté » joue entre temps en politique un rôle plus fort.

Exemple de la politique climatique

Prenons par exemple la politique en matière de climat — sans plus un champ problématique. Il n'est pas souhaitable — et l'on n'a même pas besoin d'y parvenir — à ce qu'un genre de gouvernement mondial prescrive à chaque pays les obligations d'intervenir semblables à celle d'un incendie de maison, par des mesures d'isolation et de circulation, en rapport à l'approvisionnement énergétique, lors de situations climatologiques déterminées. Il faut bien plus se mettre d'accord sur un cadre qui doit être arrêté par tous, mais de manière complètement différente. Cela veut dire le développement d'une législation aux stipulations différenciées jusqu'à une sorte de « *soft law* [en anglais dans le texte = loi souple, *ndt*] » d'une description des principes et objectifs, « de glissières de sécurité à gauche et à droite », au sein desquelles les acteurs rencontrent leurs propres réglementations qui ne contredisent pas ces principes de base.

Exemple du système scolaire

Si l'idée d'un système scolaire libre est pensée jusqu'au bout, dans toutes ses conséquences, cela pourrait mener l'état à ne plus se sentir appelé à en rédiger les programmes, les plans d'études, à en prescrire les dimensions des toilettes, à en régler les obligations de pauses, mais plutôt à y mettre au contraire en place quelques fondements légaux élémentaires particuliers, auxquels doivent s'en tenir ceux qui sont compétents pour l'éducation et la formation et permettre, à part cela, que les écoles puissent librement se former dans le cadre d'un ordre juridique général.

Nous avons en effet déjà quelques textes juridiques dans cette direction — le système éducatif d'état s'est déjà modifié : en Allemagne, à chaque fois selon le *Land*, les écoles peuvent décider elles-mêmes d'une part de leur budget ; elles sont autorisées à formuler leurs points pédagogiques essentiels et à choisir leur propre méthode pédagogique. Si l'on prolonge cette tendance par la pensée, il y aurait à s'interroger sur ce que peut encore réglementer le législateur. C'est relativement peu. Il doit régler les conditions pour que l'école puisse se développer librement et ne pas devenir un secteur économique.

Il faut souligner une dernière chose en particulier aussi à cause des accords du TTIP, dans lesquels l'UE se trouve juste en ce moment. Je m'y suis un peu mêlé en ce qui concerne le chapitre de la formation⁶. Je l'ai fait parce que les négociateurs ne peuvent penser que deux possibilités « état » et « privé ». C'est pourquoi ils ont rédigé un article pour le chapitre de la formation dans lequel il était stipulé que les enseignements et l'éducation étatiques relevaient de la validité de cet accord. Les états membres de l'Europe ont dit cependant que dans ce domaine, ils voulaient continuer d'en décider librement et que l'état devait donc pouvoir réglementer lui-même ce système. Mais pour tout ce qui relève du domaine des écoles « privées », tout ce que le TTIP amène avec lui reste nonobstant valide : elles sont donc censées s'ouvrir aux marchés avec la conséquence que — ce qui est devenu aux USA

⁶ Gerald Häfner fut membre du Parlement européen de 2009 à 2014.

une réalité depuis longtemps — à savoir, que les écoles deviennent un centre de profits économiques et donc une sorte de prestations de service axées sur le profit. La compréhension de l'Europe du centre se meut au milieu entre l'état et le privé, on y a découvert des formes organisationnelles, par exemple, la libre responsabilité commune d'utilité publique [*freie gemeinnützliche Trägerschaft*] laquelle n'est ni privée, ni publique — une configuration, que nous n'avons pas seulement dans le système éducatif mais aussi dans nombre de domaines, par exemple dans le travail des Jeunes et dans les services de secours.

Exemple du service de secours

Le service de secours est un bon exemple pour souligner la gravité de cette question. La tendance dominante dans l'UE c'est de tout privatiser et c'est pourquoi le service de secours doit être à nouveau remis en adjudication. Dans le Tyrol, par exemple, ce ne sont plus la Croix rouge, l'association des infirmiers samaritains volontaires [*Arbeitersamaritanerbund*] ou les chevaliers de Maltes, ou autres organisations du même genre, qui ont remporté l'adjudication, mais une entreprise hollandaise, un prestataire logistique privé, meilleur marché. Ainsi le système de secours fut-il confié pour plusieurs années à ce prestataire — avec la conséquence de devoir attendre 1 heure trente pour une intervention dans les villages de montagne avant d'avoir arrêté un plan d'intervention efficace. Certes, le délai en a déjà été réduit. On voit bien ici combien les choses changent lorsqu'on met en place les choses strictement selon les lois du marché — profit et concurrence — au lieu de les organiser en fonction d'une tâche de bien public.

L'organisation des biens communaux — au-delà de l'état et du marché⁷

Les crises les plus graves prennent aujourd'hui naissance avant tout dans le domaine du bien communal ou ce selon la cas les domaines publics — les *commons* [terme anglais pour les biens communs et pour faire « bien », *ndt*], comme on dirait aujourd'hui. En font partie les crises dans les domaines environnemental, climatique, alimentation mondiale, réfugiés, sécurité et approvisionnement énergétique. Là-dedans il y a beaucoup de choses qui sont comprises comme relevant de l'économie privée ou de la politique de puissance, de la géopolitique et de la stratégie. Mais en vérité, nous avons là à faire avec des domaines dont on doit dire vraiment qu'il « n'appartiennent à personne » et ne sont pas du tout « privés » mais ne relèvent pas non plus de l'état. Nous devons pour cela découvrir des formes juridiques appropriées, car il n'y en pas du tout aujourd'hui.

Elinor Ostrom (1933-2012), qui reçut le prix Nobel d'économie en 2009, a, sa vie durant, fait des recherches sur le sujet des « biens communs » et contredit avec cela la vision des économistes néoclassiques sur la question : ceux-ci défendent la thèse du caractère « tragique des biens communs » : car si quelque chose n'appartient à personne, cela tombe dans la négligence, car plus personne ne s'en soucie ou bien c'est le chaos et la lutte. C'est pourquoi on s'efforce de privatiser tout ce qui ne l'est pas déjà. C'est la raison de la tendance dans le monde à privatiser l'eau et des biens de l'environnement en les rendant de plus en plus vendables sur le marché — ou bien d'exiger de l'état de développer à leur égard un régime dur. Les biens communs passent pour non-écologiques et inefficients, parce que soi-disant personne ne s'en sent responsable. Le travail de recherche d'Elinor Ostrom a montré tout à fait empiriquement que dans ces domaines particulier **c'est tout à fait l'inverse qui se produit** [soulignement du traducteur]: car il n'y a là aucune autre forme plus appropriée ni plus convenable que celle de pratiquer avec les biens communs, leur « mise en valeurs durable des ressources locales par une organisation autonome⁸ » Ostrom mentionna une série de conditions pour que cela fonctionne, parmi lesquelles je vais en citer trois ici :

⁷ Titre d'un ouvrage de Elinor Ostrom, édition du livre de poche Tübingen 199.

⁸ http://de.wikipedia.org/wiki/Elinor_Ostrom

- Les personnes concernées doivent y être partie prenante.
- Il doit y avoir des règles claires qui ne viennent ni d'en haut, ni d'en bas, mais doivent être décidées dans l'accord égal de tous.
- Les règles doivent ensuite valoir et elles doivent pouvoir être imposées.

Sous de telles conditions, selon la connaissance dégagée par le travail de recherche d'Ostrom, les biens communs sont sensément mieux utilisés dans le cas général à long terme par ce statut de biens communs que sous interventions privées ou étatiques. Une grande part de la sphère juridique est constituée seulement par ce genre de réglementations adaptées sur la base d'ententes entre les participants au-delà de « l'état » ou du « privé ». Qu'en résulte-t-il pour les biens de l'environnement ?

La configuration juridique désignée vaut pour de nombreux domaines dans lesquels nous ne discutons pas du tout correctement aujourd'hui. Cela vaut, par exemple, en considération de la question de savoir à qui appartient *Internet*. Nous avons en effet aujourd'hui un mélange d'éléments qui sont redevables à son origine militaire, aux revendications de pouvoir de l'état et à celles des firmes pour quelque chose qu'elles considèrent comme leur propriété, quoique cela soit devenu un niveau de communications essentielles à la vie. Tout se passe comme si *Google* faisait les règles de l'espace public dans lesquelles nous devons tous nous tenir.

Avec *Internet*, il s'agit d'un nouveau domaine de communications entre les êtres humains que l'on peut réglementer de sorte que la communication ne s'accompagne ni de peur ni de défiance, si on les organise à partir de points de vue universellement humains et pas seulement selon ceux du profit. Or ces derniers sont en l'occurrence le cas, mais nous ne le voyons encore trop peu, seulement parce que les marchandises avec lesquelles le consortium se payent — non pas en argent mais en informations — sur nous en tant qu'usagers. Les consortiums conservent donc la possibilité de pouvoir toujours améliorer leurs recherches sur nous, et nous connaître de plus en plus précisément afin d'en développer ainsi de nouvelles stratégies en vue de nous influencer.

À qui appartient ce que personne n'a fabriqué ?

Nous devons urgemment discuter mondialement de la question de savoir à qui appartient ce que personne n'a fabriqué : l'eau, les montagnes, les richesses du sol ou ce qu'un jour nous pourrions peut-être découvrir dans les grandes altitudes.

Nous n'avons développé aucune formes juridiques dans lesquelles se reflète ce qui appartient à tous, à la communauté. Soit c'est d'ordre privé et c'est utilisé de manière privée ou bien cela appartient aux états, qui ensuite accordent des licences d'exploitation et deviennent incroyablement riches. Nous comprenons de nombreuses situations, anomalies et guerres dans le monde, à partir du moment où nous examinons les possibilités de main mise sur le gaz, le pétrole, sur des richesses du sol très rares et précieuses et autres choses analogues qu'elles représentent. Avec l'exploitation croissante de ces matières et énergies, ce sujet acquiert une tournure dramatique — jusque dans des domaines, jusqu'alors pour beaucoup sans problèmes, comme l'accès à l'eau : aucune plante, aucun animal, aucun homme, ne peuvent vivre sans eau ! Et l'eau se raréfie dans de plus en plus de régions de la Terre. À un moment quelconque, la question sera décisive de qui mettra la main mise juridique sur l'utilisation de l'eau. Si nous ne commençons pas à penser ces choses autrement et de manière nouvelle, on en viendra à une catastrophe. C'est une raison pour laquelle les crises des réfugiés ont été auparavant d'abord décrites comme un problème de biens communs. Il apparaît comme une nécessité inconditionnelle de développer ici des formes de mise à disposition qui ne sont pas privées, ni non plus étatiques mais qui soient telles qu'elles concernent le principe de la mise à disposition de tous.

Nous devons d'urgence trouver des réponses à la question de savoir à qui appartient sur cette Terre ce que personne n'a fabriqué. Un pays qui débute dans cette direction en tentant quelque chose de nouveau c'est la Norvège. En lien avec le pétrole, la Norvège a fait comme les autres pays, en accordant des licences d'exploitation, mais autrement que les autres, elle a socialisé les recettes du pétrole d'une certaine façon. Bien sûr seulement entre les Norvégiens, en ayant formé ainsi un fonds d'états énorme, qui est censé à l'avenir permettre de payer les pensions et rentes ce qui signifie que les citoyens doivent moins payer. Cela mène à une richesse croissante en Norvège — mais pas dans le monde entier. Que cela ne mène pas non plus à la richesse de quelques-uns, comme ailleurs, c'est déjà beaucoup. Mais en définitive nous devons nous demander comment les richesses naturelles profiteront mondialement à tous les êtres humains.

Il existe un autre élément auquel nous pouvons commencer à éprouver ce que pourrait de plus en plus constituer et signifier des perceptions associatives, des conseils, de la coopération et la collaboration dans le champ économique. Les mots-clefs ici sont société civile et ONG. Depuis que je lus la première fois l'ouvrage de Steiner *Les points essentiels de la question sociale*, la question me préoccupa de la manière dont on pourrait organiser une association dans une économie mondiale différenciée par la division du travail. Je pouvais alors penser seulement l'association en rapport avec l'agriculture au niveau régional, où l'on peut y dire très exactement qui sont les consommateurs, producteurs et les détaillants-commerçants. Cela devient plus difficile, lorsque j'achète un ordinateur dans lequel de nombreux programmes sont implémentés et dans lesquels de nombreuses matières premières comme les terres rares sont consommées en très petites quantités. Pour finir je voudrais montrer que si l'on pouvait suivre ces enchaînements ici, ne serait-ce qu'assez loin, de sorte de voir que la totalité de l'humanité collabore à ce que ce qui est de cette manière réalisé. Car en tant que personne isolée, on ne peut absolument pas embrasser tout le phénomène.

Je ne parle intentionnellement pas ici des cordonniers, boulangers ou fermiers, que nous prenons si volontiers comme exemple. Je trouve très important que nous puissions penser à des structures associatives aussi dans les circonstances prééminentes et dominantes d'aujourd'hui. Il est fascinant de voir que les producteurs sont beaucoup plus en réseau, que nous ne le devinons ou ne le sachions. Par exemple *Apple* fait achever le processeur A9 du *iPhone 6* chez *Samsung*. Or ce sont de puissants concurrents qui se traînent réciproquement et régulièrement devant les tribunaux. Et lorsque *Intel* met une nouvelle puce sur le marché, il a déjà parlé avec tout le monde. Ces producteurs sont constamment en dialogue entre eux afin de savoir ce dont chacun peut avoir besoin, pour pouvoir en construire des éléments — cela fut déjà pensé des années auparavant. Il y a beaucoup de coopération sous cette forme dans la vie économique moderne, dont en général nous ne savons rien du tout et qui sont sans cesse contrecarrées par la concurrence et le principe du profit et les positions juridiques antagonistes qu'ils édifient l'un contre l'autre. C'est une chose.

L'autre chose c'est que dans cette économie et société en réseau dans le monde entier, du savoir est de plus en plus amassé et circule ce par quoi il est de mieux en mieux possible de suivre et de percer à jour de telles chaînes complexes. En outre, il y a de plus en plus de gens et d'initiatives pour qui il est important de regarder de plus près comment, par exemple, *Apple* ou *Samsung* produisent, comment *Google* travaille et ainsi de suite, qui remarquent aussitôt chaque heurt juridique, chaque cas de discrimination et les publient. Ici une possibilité surgit chez les êtres humains d'une faculté d'âme qui voici 150 à 200 ans n'existait pas du tout : à savoir que l'on se sent co-responsables et on s'interroge sur comment la chemise, qu'on achète ici chez *Kik*, est produite au Bangladesh. Des initiatives se forment qui remettent en cause cela dans le détail. Par exemple à partir d'un compte rendu on apprend qu'un élève de collège, aux USA, a appelé à boycotter *Nike* en raison des conditions inacceptables dans lesquelles il fait fabriquer ses chaussures. Là-dessus *Nike* a négocié avec les élèves et a leur demandé

ce qu'il devait changer afin qu'ils cessent leur boycott. Ils eurent 5 exigences et *Nike* eut trois ans pour les transposer. À la fin les élèves se rendirent au Bangladesh afin de voir par eux-mêmes ce qui avait été changé.

Il y a des êtres humains aujourd'hui qui d'une certaine façon, se donnent les pleins pouvoirs parce qu'en tant que consommateurs, ils se sentent responsables pour les contenus en matière et manières de produire des choses qu'ils consomment. Qu'en serait-il si l'économie voyait cet élément comme venant de l'extérieur, non pas comme une instance menaçante voire hostile, mais l'intégrait au contraire lors des décisions au sein des entreprises et secteurs ? À savoir, elle veillerait à s'asseoir autour d'une table avec ces gens pour discuter, lorsque des décisions leur échoient. Ainsi par exemple les opposants à l'atome viendraient discuter lors d'une nouvelle loi de réglementation sur la sécurité des centrales atomiques ou bien lorsqu'il s'agit de déchets contaminés à traiter.

Aller chercher d'avance l'antagoniste pour discuter

L'UE avait certes effectuer un test de stress des centrales nucléaires. Des spécialistes, je sais que ce test, tel qu'il est désigné, toutes l'ont positivement passé. Or c'est là du *white-washing* [en anglais dans le texte, en gros un *blanchiment* en français, *ndt*] de l'industrie atomique, il ne s'agit que de l'acceptation nouvelle au moyen d'une astuce. Lors du débat il y eut 1 à 2 minutes réservées par contribution. Je ne déclarai qu'une chose : si vous faites participer les opposants à l'atome, les meilleurs qui existent, à chacun de ces tests à la hauteur des yeux, si vous les faites en leur compagnie, pas seulement avec les acteurs, donc, et qu'ils en viennent à dire ; O. K ! c'est bon ! Alors de la confiance naîtra en moi. Un exemple seulement pour entrevoir les répercussions que cela aura : si nous mettions ensemble les adversaires existants, par exemple, agriculteurs et protecteurs de l'environnement, et que nous leur expliquions comment l'agriculture peut durablement s'activer, sans que les sols soient délavés et que la diversité biologique reste sur le carreau. Cela peut être atteint de plus en plus par une collaboration associative au sein des conditions actuelles.

Je crois qu'à long terme, une association réelle peut naître et agir dans toutes ses conséquences, à savoir dans l'ensemble de l'économie, non pas comme dans une île mais dans une économie absolument privée et capitaliste. Bien sûr c'est possible, merveilleux, de former des îles inspiratrices et grandioses ! — mais nous ne pouvons pas en rester là. En même temps, il faut et on doit dire, par dessus le marché :

- comment la propriété d'entreprise peut être re-conçue de neuf car une entreprise n'est pas une marchandise :
- comment le travail doit être compris de sorte qu'il ne soit plus une marchandise.
- comment les courants monétaires peuvent être traités de sorte que l'argent lui-même ne conserve plus son caractère de marchandise.
- comment nous pouvons aborder la question foncière de sorte que le sol ne sont plus traité comme une marchandise.

Ce n'est que lorsque nous en arriverons à d'autres configurations dans ces domaines, qu'une association pourra prendre naissance dans une vaste ampleur. Cela ne peut pas survenir dans une vie économique qui a été structurée sur le fondement des ordres juridiques à l'intérieur desquels se coagulent des motifs de percevoir tout ce qui est associatif comme trop profondément hostile et à mettre l'égoïsme et l'intérêt particulier au premier plan.

Sozialimpulse 4/2015, pp.18-23

(Traduction Daniel Kmiecik)

